



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

- Zone d'habitation**
 - HAB-1 Zone d'habitation 1
 - MIX Zone mixte villageoise
 - MIX-r Zone mixte rurale
- Zones mixtes**
 - MIX-r Zone mixte rurale
- Zones de bâtiments et d'équipements publics**
 - BE-Pa Zone de bâtiments et d'équipements publics - Aménagements
 - BE-Pe Zone de bâtiments et d'équipements publics - Commerce
 - BE-Ps Zone de bâtiments et d'équipements publics - Sport
- Zones d'activités**
 - ECO-1r Zones d'activités économiques communales type 1
 - ECO-1a Zone d'activités économiques communales type 1a
 - ECO-1b Zone d'activités économiques communales type 1b
 - ECO-2r Zones d'activités économiques communales type 2
 - ECO-2a Zone d'activités économiques communales type 2a
 - ECO-2b Zone d'activités économiques communales type 2b
- Zones spéciales**
 - SPEC-Ca Zone spéciale - Station / service
 - SPEC-Ca Zone spéciale - Activités
 - SPEC-Ch Zone spéciale - Agriculture
- Zone de jardins familiaux**
 - JAR Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

COG	max.	COG	max.
CSS	max.	DL	max.

Zones vertes :

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (BD4-TC 2015)
- VERD Zone de verdure

Zones superposées :

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zones de servitude "urbanisation"
 - irrigation paysagère
 - antenne
 - irrigation paysagère-1
 - zoning
 - corridor écologique
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
 - couloir pour projets routiers
 - couloir pour projets de condensation existante à préserver
 - couloir pour projets de mobilité douce

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement consulté"
- alignement d'une construction existante à préserver
- petit patrimoine à conserver
- patrimoine à conserver
- mur et murlet à conserver
- surface de type "canal à conserver"
- zone de risque d'éclatement ou de glissement de terrain
- zone de risque "zone érodable"

Zones de risques naturels prévisibles

- zone de risque d'éclatement ou de glissement de terrain
- zone de risque "zone érodable"

Légende complémentaire

- zone définissant les fonds soumis à un plan d'aménagement particulier approuvé (PAP)
- Zones ou espaces définis en exécution des dispositions spécifiques relatives à l'aménagement du territoire**
 - Plans directeurs sectoriels localisés à titre indicatif et non exhaustif
 - Plan directeur sectoriel primaire "rayonnet"
 - Coupeur vertébral CVO4 - Winzcrange/Elmville
 - Plan directeur sectoriel primaire "zones d'activités économiques"
 - 25-ZAE régionales Esbeborn/entweller - extension
 - 25-ZAE régionales Esbeborn/Lanzweiler - extension
 - Plan directeur sectoriel secondaire "stations de base pour réseaux publics de communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles**
 - Zone Natura 2000 (ZN)
 - Zone Natura 2000 - MAJ 06.10.23
 - Zone Natura 2000 - MAJ 06.10.23
 - Zone protégée d'intérêt national
 - zone protégée d'intérêt national
- à la protection des sites et monuments nationaux**

Informations complémentaires

- Biotope protégé (article 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif)
- Habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée (articles 17 et/ou 21 et/ou 27 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif)

Légende complémentaire (à titre indicatif)

- copropriété
- bâtiment orienté (orientation / vers des lieux)
- couleur (selon BDANC 2013)
- bâtiments inscrits par urbanisme (à titre indicatif)
- couleur de servitude 5 m (selon AC 2006)
- élément protégé non répertorié par le PCH 2015 (uniquement pour protection communale)
- direction d'urbanisme sans orientation 2015

© PCH - ORIENTE CADASTRE - DROITS RÉSERVÉS A L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG | 2015 |

SCHEMATA REPRODUCTION INTERDITES

COMMUNE DE WINCRANGE

DMET

PROJET D'AMENAGEMENT GÉNÉRAL - PARTIE GRAPHIQUE

SECTION D'ASSELBORN

LOCALITÉ : ASSELBORN / EIMESCHBAACH

4urba

4urba
URBANISME ET AMÉNAGEMENT
11, rue de la République
L-1360 ESSELBORN (TEL: +352 46 57 41 54) (WWW.4URBA.LU)

ANDREA WIESER

ANDREA WIESER
URBANISME ET AMÉNAGEMENT
11, rue de la République
L-1360 ESSELBORN (TEL: +352 46 57 41 54) (WWW.4URBA.LU)

efor.ersa

efor.ersa
URBANISME ET AMÉNAGEMENT
11, rue de la République
L-1360 ESSELBORN (TEL: +352 46 57 41 54) (WWW.4URBA.LU)

SCHEMATA

SCHEMATA
URBANISME ET AMÉNAGEMENT
11, rue de la République
L-1360 ESSELBORN (TEL: +352 46 57 41 54) (WWW.4URBA.LU)

PLAN N°:

PAG-ASS-EIM-01

Échelle:

1/2500